



## FICHE DE POSTE

### ENSEIGNANT SPECIALISE AIDE A L'INCLUSION

#### Textes de références

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art.37)

Circulaire n°2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Circulaire n°2003-093 du 11-6-2003 NOR : MENE0301317C

Circulaire n°2004-117 du 15-7-2004 NOR : MENE0401590C

Circulaire n°2016-117 du 8 août 2016 NOR : MENE 1612034C

#### Cadre général

En application de la loi de 2005 et de la loi de refondation de l'école de la République, un poste de PE spécialisé est créé dans le département pour renforcer la continuité des parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Sa mission première est la mise en œuvre des notifications de la CDAPH prévoyant une compensation humaine. Il peut également être sollicité lors de l'élaboration et de l'application d'un protocole départemental de réponse aux situations d'urgence, notamment relatives aux élèves présentant des difficultés de comportement.

Sa collaboration étroite avec les services de la DSDEN ainsi qu'avec les autres partenaires institutionnels (MDPH, pôle emploi, CAF...) nécessite une très bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire.

Titulaire du CAPPEI, du CAPA SH ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent, cet enseignant exerce sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de l'A-DASEN en charge de l'ASH à qui il remet annuellement un rapport d'activité.

Il assure un travail permanent en étroite collaboration avec les coordonnateurs de PIAL.

#### Missions

##### Recrutement des AESH

*En collaboration avec les pôles de la direction académique concernés et les enseignants référents de secteur, il sera amené à :*

Suivre l'évolution des missions et spécificités des AESH-i, AESH-m et AESH-co et l'évolution des textes réglementaires les concernant.

Organiser des commissions de recrutement pour contribuer à la constitution d'un « vivier » de personnels potentiels.

##### Conseil, accompagnement et participation à l'évaluation des AESH

*En lien avec les enseignants référents et les directeurs ou chefs d'établissements :*

- Aider à la construction de la posture professionnelle définie par le cadre réglementaire.

- Accompagner dans la prise de fonction des AESH.
- Aider l'enseignant à travailler avec AESH pour une inclusion réussie de l'élève en situation de handicap.
- Répondre aux sollicitations des écoles relatives à la gestion des AESH.
- Suivre et participer à l'évaluation des AESH, notamment dans la perspective de l'évolution des contrats liant ces personnels.
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation si nécessaire.

#### Conseil, accompagnement et suivi de la mise en œuvre des PIAL

- Accompagner les coordonnateurs des PIAL
- Elaborer des outils pour aider à une meilleure gestion des AESH
- Harmoniser les pratiques pour mieux répondre aux directives nationales

#### Formation

- Organiser la formation d'adaptation à l'emploi des AESH, sous la supervision de l'A-DAEN en charge de l'ASH et en lien avec le CPD ASH (contact avec les intervenants, organisation du planning : lieux et dates).
- Participer aux réunions départementales des enseignants référents et des coordonnateurs d'ULIS.
- Dans le cadre de la déclinaison du plan départemental de formation, contribuer à la formation des enseignants (stages EBEP, climat scolaire, directeurs nouvellement nommés).
- Mettre à jour et suivre le parcours m@gistère des AESH.

#### **Capacités et compétences attendues**

Capacités de rigueur, sens de l'organisation et de la gestion administrative

Maîtrise des outils bureautiques (traitement de textes, tableurs, bases de données...)

Connaissance des fonctionnements, structures, services et dispositifs de l'ASH

Capacité à travailler en équipe

Capacités relationnelles d'écoute et de communication

Capacités d'analyse et de synthèse, d'initiative

Discrétion, devoir de réserve et confidentialité

Disponibilité et mobilité géographique